

COMMUNE DE SAINT-FLOUR
CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUILLET 2024
DELIBERATION N°15/07/2024-151

Conseillers en exercice : 29 L'an deux mille vingt-quatre, le quinze Juillet, à dix-neuf heures, le
Présents : 17 Conseil Municipal de la Commune de SAINT-FLOUR s'est réuni
Absents représentés : 7 en séance ordinaire au lieu habituel de ses séances, après
Absents excusés : 5 convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe
Votants : 24 DELORT, Maire.

Étaient présents :

M. Philippe DELORT, Maire, M. Eric BOULDOIRES, MME Marie PETITIMBERT, M. Frédéric DELCROS, MME Annick MALLET, M. Jean-Pierre JOUVE, M. Jérôme GRAS, Adjoints, MM. Jean-Claude PRIVAT, Jean-Luc PERRIN, MME Corinne AMAT, M. Christian GRENIER, Géraud DELPUECH, MMES Emmanuelle NIOCEL-JULHES, Marine NEGRE, MM. Yannick MOURET, Marc POUGNET, MME Martine GUIBERT, Conseillers Municipaux.

Absents représentés :

MME Bonnie DELEPINE par MME Marie PETITIMBERT,
MME Florie PAROU par MME Emmanuelle NIOCEL-JULHES,
M. Nicolas FERNANDEZ par M. Jérôme GRAS
MME Maryline VICARD par Corinne AMAT
M. Tarek EL MAROUANI par M. Eric BOULDOIRES
M. Adrien LAMAT par M. Marc POUGNET,
MME Marie-Pierre MURAT par MME Martine GUIBERT.

Absents excusés :

MMES Patricia RENAUD, Mathilde BOUT, Nathalie LESTEVEN, Christiane MEYRONEINC,
M. Jonathan LAROUSSINIE.

Madame Emmanuelle NIOCEL-JULHES a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire.

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié le **18 FEV. 2025**
et que la convocation avait été faite le 09 Juillet 2024.

Le présent extrait a été transmis le **22 JUIL. 2024**
à Madame le Sous-Préfet de SAINT-FLOUR.

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de sa date de réception en Sous-Préfecture, auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

OBJET : ETUDE ET TRAVAUX DE REQUALIFICATION D'UNE PARTIE DU SITE DU COLLEGE DE LA VIGIERE POUR LA CREATION D'UN CENTRE DE FORMATION CAMPUS DE SAINT-FLOUR – APPROBATION DE L'AVENANT N°1 DU CONTRAT FONDS CANTAL VILLES 2022-2027

RAPPORTEUR : Monsieur Philippe DELORT

Située au Cœur du Massif Central, à proximité de l'A75 et des principaux acteurs intervenant dans le domaine du Luxe, Saint-Flour a été choisie par les élus de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Cantal comme lieu pour installer un centre de formation.

L'objectif est de promouvoir le développement d'une économie autour de ce centre et d'en faire un véritable projet de développement économique à l'échelle du bassin de Saint-Flour et un facteur d'attractivité pour tout notre Département.

Les élus de la commune ont sollicité Polygone SA d'HLM afin qu'une partie du site soit requalifié en une Résidence de Jeunes Actifs et que ce projet accompagne le centre de formation. Une convention de Co-maîtrise d'ouvrage pour les consultations et les passations des marchés de travaux a été signée pour conforter cette cohésion et optimiser les coûts.

Le bâtiment, objet de cette requalification, est intégré au Programme de Rénovation Energétique porté par la commune. Les travaux permettront de réaliser un minimum de 40% d'économie d'énergie, de passer d'une étiquette énergétique D à A et de diminuer significativement les émissions de gaz à effet de serre.

Cette opération est inscrite dans le Contrat Territorial de Ruralité, de Relance et de Transition Ecologique de Saint-Flour Communauté ainsi que dans son Projet de Territoire 2021-2026.

Le montant total de l'opération est estimé à 1 106 331€ H.T. Une demande d'autorisation de démarrage anticipé a été adressée le 7 novembre 2023.

La commune souhaite solliciter une aide financière à hauteur de 191 000€ auprès du département du Cantal par une modification des crédits alloués dans le cadre du Contrat Fonds Cantal Villes 2022-2027, pour la maîtrise d'œuvre et les travaux, sur un montant éligible estimé à 974 702.11€ H.T.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
Après avoir délibéré,

- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une aide financière auprès du département du Cantal conformément à la délibération N°29/01/2024-9 pour un montant de 191 000€.

- APPROUVE l'Avenant 1 ci-joint relatif à la modification des opérations retenues au titre du Fonds Cantal Villes 2022-2027 en inscrivant le Centre de formation « Campus de Saint-Flour » en lieu et place de l'opération de réhabilitation de la place d'Armes.

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette demande.

POUR : 24 voix

Ainsi délibéré en séance ordinaire les jour, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre.

Le Maire

Philippe DELORT


L'élue secrétaire de séance,

Emmanuelle NIOCEL-JULHES




FONDS CANTAL VILLES 2022-2027 – AVENANT°1

ENTRE

La **VILLE DE SAINT FLOUR** sise 1 Place d'Armes 15100 Saint-Flour, représentée par son Maire, Monsieur Philippe DELORT, autorisé à signer par délibération du Conseil Municipal en date du 15 juillet 2024, ci-après désignée « la Commune »,

ET

Le **CONSEIL DEPARTEMENTAL DU CANTAL** sis 28 avenue Gambetta 15000 AURILLAC, représenté par son Président, Monsieur Bruno FAURE, autorisé à signer par délibération du Conseil départemental en date du 27 septembre 2024, ci-après désigné « le Département »,

Il est convenu ce qui suit :

L'article n°4 du Contrat Cantal Villes 2022-2027 de la ville de Saint Flour est modifié comme suit :

Le Département approuve globalement le plan d'actions du contrat de développement et le plan prévisionnel de financement des opérations. La signature du contrat entre le Président du Département et le Maire de la Commune déclenche la possibilité d'octroi des subventions.

L'engagement budgétaire des subventions, dont les montants et le calendrier prévisionnels sont inscrits dans le tableau récapitulatif constituant une pièce du présent contrat, s'établit sous réserve de la production par le maître d'ouvrage, pour chacune des opérations, d'un dossier complet comportant les pièces requises avec notamment :

- une délibération décidant la réalisation de l'opération ainsi que l'inscription au budget des crédits nécessaires à son financement. La délibération mentionne le plan de financement prévisionnel et la sollicitation de contribution du Département. Concernant les projets eau et/ou assainissement, les conditions sont indiquées dans les dispositifs contractuels en faveur des territoires pour la période 2022-2027 approuvées par délibération n°21CD06-35 du Conseil départemental du 14 décembre 2021 ;

- un dossier technique complet comprenant notamment une note de présentation de l'opération, les plans cadastraux pour la création et le réaménagement de bâtiments et un estimatif détaillé des dépenses.

Chaque demande fait l'objet d'une instruction par les services du Département, puis d'un vote de l'Assemblée.

Après validation par le Département, une décision attributive de subvention est adressée au bénéficiaire, avec le cas échéant copie à la Commune.

Tableau récapitulatif des actions :

Opérations	Année(s)	Coût estimé	Subvention Département
Construction d'une crèche multi-accueil de 48 places	2023-2024	875 856 €	259 000 €
Centre de formation / Campus Saint-Flour	2024-2025	961 931 €	191 000 €
Total		1 837 787 €	450 000 €

Enveloppe maximale : 450 000 €

Les autres termes et articles du contrat initial restent inchangés.

Fait en deux exemplaires originaux, à *Aurillac* le **10 OCT. 2024**

Le Président
du Conseil départemental du Cantal

Bruno FAURE


Le Maire de Saint Flour

Philippe DELORT


SECRETARIAT Ville de Saint-Flour

De: notifascl@fast.efast.fr
Envoyé: lundi 22 juillet 2024 16:30
À: SECRETARIAT Ville de Saint-Flour
Objet: Notification FAST : réception d'un accusé de réception sur l'acte : 15-07-2024-151

':. Notification FAST :

Notification FAST :

Vous venez de recevoir un accusé de réception sur l'acte : 15-07-2024-151, télétransmis par Sarah COSTEROUSSE. Il porte le numéro d'identifiant unique : 015-211501879-20240722-15-07-2024-151-DE.

Informations sur l'acte

Numero : 15-07-2024-151

Objet : Etude et travaux de requalification d'une partie du site du Collège de La Vigière pour la création d'un centre de formation CAMPUS de Saint-Flour - Approbation de l'Avenant N.1 du Contrat Fonds Cantal Villes 2022-2027

Date de décision : 22/07/2024

Date de transmission : 22/07/2024

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique / 1.1. Marchés publics

Vous pouvez obtenir plus d'informations à partir de : <https://www.efast.fr/ar>.

FAST

Fournisseur d'Accès Sécurisé Transactionnel

<https://www.efast.fr>

Avenant

SECRETARIAT Ville de Saint-Flour

De: notifascl@fast.efast.fr
Envoyé: lundi 27 janvier 2025 16:43
À: s.costerousse@saint-flour.net
Objet: Notification FAST : réception d'un accusé de réception sur l'acte : 15-07-2024-151

':. Notification FAST :

Notification FAST :

Vous venez de recevoir un accusé de réception sur l'acte : 15-07-2024-151, télétransmis par Sarah COSTEROUSSE. Il porte le numéro d'identifiant unique : 015-211501879-20250127-15-07-2024-151-CC.

Informations sur l'acte

Numero : 15-07-2024-151

Objet : Etude et travaux de requalification d'une partie du site du Collège de La Vigière pour la création d'un centre de formation CAMPUS de Saint-Flour - Approbation de l'Avenant N.1 du Contrat Fonds Cantal Villes 2022-2027

Date de décision : 27/01/2025

Date de transmission : 27/01/2025

Nature de l'acte : Contrats conventions et avenants

Matière de l'acte : 1. Commande Publique / 1.1. Marchés publics

Vous pouvez obtenir plus d'informations à partir de : <https://www.efast.fr/ar>.

FAST

Fournisseur d'Accès Sécurisé Transactionnel

<https://www.efast.fr>